
PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

9 JANVIER 2015

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

proposé par

Mme Dock, MM. Jeholet, Evrard et Dodrimont

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

L'article 52, §1^{er}, du projet de décret relatif aux implantations commerciales est complété par le 7^o rédigé comme suit :

« 7^o la motivation et la justification de la décision au regard de l'article 44 du présent décret; ».

JUSTIFICATION

La décision doit être dûment motivée et justifiée au regard des prescriptions de l'article 44 du projet de décret.

M. DOCK

P.-Y. JEHOLET

Y. EVRARD

PH. DODRIMONT